

# **Commission de Suivi de Site (CSS) "FOS-OUEST"**

## **commune de Fos-sur-Mer**

### **réunion du 2 décembre 2019**

**- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 28 OCTOBRE 2019

*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

<b>MONNIER Isabelle</b>	SOUS-PREFECTURE ISTRES	<b>Présente</b>
<b>PELOUX Jean-Philippe</b>	DREAL PACA - UD 13	<b>Présent</b>
<b>COUSTES Françoise</b>	ARS - DT13	<b>Présente</b>
<b>VARGELLI Philippe</b>	DDTM	<b>Présent</b>
	DIRECCTE- UT 13	
<b>PETIT Jean-Denis</b>	SIRACEDPC	<b>Représenté</b>
	DASEN	

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

*Titulaires*

<b>GASQUEZ Richard</b>	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	
<b>TROUSSIER Philippe</b>	MAIRIE DE FOS-SUR-MER / PRESIDENT	<b>Présent</b>
<b>OXISOGLOU Maryline</b>	MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	<b>Présente</b>
<b>GAGNON Daniel</b>	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

*Suppléants*

<b>HETSCH Jean</b>	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	
<b>HUMBLET Daniel</b>	MAIRIE DE FOS-SUR-MER	
<b>BERNARD Jérôme</b>	MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	
<b>VIDAL Yves</b>	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

*COLLEGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

<b>CARRET François-Xavier</b>	LYONDELL	<b>Présent</b>
<b>CONSONNI Alain</b>	KEM ONE	<b>Présent</b>
<b>CONTE Sébastien</b>	ALFI	<b>Présent</b>
<b>STORTZ Mathieu</b>	ELENGY	
<b>BLANC Jean-Claude</b>	GCA LOGISTICS	<b>Présent</b>
<b>THERENE Hubert</b>	DEULEP	

*Suppléants*

<b>VOISIN Philippe</b>	LYONDELL	
<b>PIERRIN Cathy</b>	KEM ONE	
<b>CHELLOUF Faouzi</b>	ALFI	<b>Présent</b>
<b>PLANCHON Arnaud</b>	ELENGY	<b>Présent</b>
<b>TRAN Van Minh</b>	GCA LOGISTICS	<b>Présent</b>
<b>JARQUE Prescillia</b>	DEULEP	<b>Présent</b>

*COLLEGE « SALARIES »*

*Titulaire*

<b>TROLLIET Xavier</b>	LYONDELL	<b>Présent</b>
<b>KIHÉLI Nicolas</b>	KEM ONE	<b>Présent</b>
<b>SAULNIER Philippe</b>	ALFI	
<b>FERRON Franck</b>	ELENGY	
<b>CUCCARO Stéphanie</b>	GCA LOGISTICS	<b>Représentée</b>
<b>MOUTON Isabelle</b>	DEULEP	

*Suppléant*

<b>BRISSON Hervé</b>	LYONDELL	<b>Présent</b>
<b>SEVILLA Jean-Philippe</b>	KEM ONE	<b>Présent</b>
<b>MINEUR Maxence</b>	ALFI	
<b>SECHET Antoine</b>	ELENGY	
<b>BRONSARD Cédric</b>	GCA LOGISTICS	
<b>BORIE Christophe</b>	DEULEP	

*COLLEGE « RIVERAINS »  
Titulaires*

<b>FRAISSE Dominique</b>	UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR	<b>Représenté</b>
<b>MEGLIO Thierry</b>	MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT	
<b>CASANOVA Gérard</b>	ASSOCIATION FARE SUD	<b>Représenté</b>
<b>MEUNIER Romuald</b>	MOUVEMENT CITOYEN DE TOUS BORD "GOLFE DE FOS ENVIRONNEMENT »	<b>Présent</b>
<b>MOUTET Daniel</b>	ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROTECTION DU LITTORAL DU GOLFE DE FOS « ADPLGF »	<b>Présent</b>
<b>FOURNIER Serge</b>	EVE EAU ET VIE POUR L'ENVIRONNEMENT	<b>Présent</b>

*Suppléants*

<b>CREPAUX Alain</b>	UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR	
<b>CHEINET Jean-Claude</b>	MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT	
<b>GONELLA Jean</b>	ASSOCIATION FARE SUD	
<b>DALCOL Gilbert</b>	MOUVEMENT CITOYEN DE TOUS BORD "GOLFE DE FOS ENVIRONNEMENT »	
<b>LALANDE François</b>	ASSOCIATION DE DEFENSE ET DE PROTECTION DU LITTORAL DU GOLFE DE FOS « ADPLGF »	<b>Présent</b>
<b>MOSCA Thierry</b>	EVE EAU ET VIE POUR L'ENVIRONNEMENT	

*PERSONNES QUALIFIEES*

<b>SACHER Michel</b>	CYPRES	<b>Présent</b>
<b>POURTAIN Eric</b>	CYPRES	<b>Présent</b>
<b>BALLARO Xavier</b>	GPMM GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	<b>Présent</b>

*EXPERTS*

<b>GERMAIN Jean-Pierre</b>	SDIS DES BOUCHES-DU-RHONE	<b>Présent</b>
<b>BONNIFAY Pascal</b>	SDIS DES BOUCHES-DU-RHONE	<b>Présent</b>
<b>GRIMALDI Patrick</b>	ASSOCIATION PIICTO	<b>Présent</b>
<b>MAT Nicolas</b>	ASSOCIATION PIICTO	<b>Présent</b>

*INVITES*

<b>SIEGWALD LAURA</b>	SPPPI PACA	<b>Présente</b>
-----------------------	------------	-----------------

**AUTRES PRESENTS NON DESIGNES DANS L'ARRETE PREFECTORAL**
*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

<b>BERNARD Laure</b>	SOUS-PREFECTURE ISTRES	<b>Présent</b>
<b>GROS Melody</b>	DREAL PACA - UD 13	<b>Présente</b>
<b>DESMAREST Julie</b>	DREAL PACA - UD 13	<b>Présente</b>

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

<b>DESGRES Anthony</b>	MAIRE DE FOS-SUR-MER	<b>Présent</b>
<b>MAESTRE Nathalie</b>	MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	<b>Présente</b>
<b>AMBS Philippe</b>	MAIRIE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	<b>Présent</b>
<b>VIGUIER Chrystelle</b>	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	<b>Présente</b>
<b>RIVIERE Justine</b>	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	<b>Présente</b>
<b>LESPINASSE Fabienne</b>	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	<b>Présente</b>

*COLLEGE « EXPLOITANTS »*

<b>LABROUSSE Thierry</b>	ELENGY	<b>Présent</b>
--------------------------	--------	----------------

---

La réunion débute à 14h30.

Date de la dernière session de la CSS : 5 novembre 2018.

L'accueil est fait par Monsieur Troussier, président de la CSS, qui excuse Monsieur le Sous-Préfet mobilisé à la suite de l'accident d'hélicoptère de hier soir. Excuse également Monsieur Hetsch, maire de Fos-sur-Mer, retenu par des obligations extérieures.

Monsieur Troussier annonce qu'une nouvelle forme de présentation sera adoptée, afin d'aller à l'essentiel et ne pas s'attarder.

Une minute de silence est observée, suite au drame d'hier soir.

#### **FORMALITES STATUTAIRES - QUORUM (suivant règlement intérieur du 2 décembre 2019)**

Nombre de membres : 29

Quorum : 15 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 14 (deux-tiers des présents ou représentés)

#### **NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES**

COLLEGE ÉTAT (12 VOIX/PERS.) :	4 PRESENTS - 1 POUVOIR / 7	60 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (21 VOIX/PERS.) :	2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4	42 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (14 VOIX/PERS.) :	6 PRESENTS - POUVOIR / 6	84 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE SALARIES (14 VOIX/PERS.) :	2 PRESENTS - 1 POUVOIR / 6	42 VOIX / 84 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (14 VOIX/PERS.) :	3 PRESENTS - 2 POUVOIRS / 6	70 VOIX / 84 VOIX

**TOTAL : 17 PRESENTS NOMMES DANS L'AP ET 4 POUVOIRS = 21 MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES SOIT 298 VOIX DELIBERATIVES SUR 420 - LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.**

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2018**

Le compte-rendu a été adressé à tous les membres de la commission.

*M. Meunier : Le compte-rendu n'a été reçu que 9 mois après la dernière réunion. Il ne comportait d'ailleurs pas la mention « Projet ». Il avait été soumis aux industriels et à la DREAL pour modifications ; les autres collègues n'ont eu que 8 jours pour faire leurs commentaires. Cette manière de fonctionner et cette différence entre les membres est inadmissible. Ceci a été signalé par courriel à tous les membres et aucune réponse n'a été reçue. Un second courriel a été envoyé avec des demandes de modifications et des questions (camions bicarburant chez Elengy, chlore dans le circuit de regazéification chez Elengy, DOI chez Deulep, station de lavage chez CGA). Il est indispensable que le compte-rendu tienne compte de tous les échanges et qu'il n'y ait aucune différence entre membres de la CSS.*

*M. Sacher explique cette façon de fonctionner : elle permet seulement de vérifier certains chiffres et dates. Toutes les remarques, demandes de précision et commentaires sont faits lors de la réunion suivante, au point 2 de l'ordre du jour « Approbation du compte rendu de la réunion précédente ». Si des demandes sont faites par courriel, il est possible de craindre des « sur-corrrections » et des allers-retours qui ne refléteraient pas la réalité des débats.*

*M. Kiheli : Les salariés n'ont pas été en copie, il est indispensable que le projet soit envoyé à tous les membres.*

*M. Moutet est d'accord avec Monsieur Meunier. Il demande s'il ne serait pas mieux de faire un verbatim après avoir enregistré la réunion.*

M. Peloux : C'est plus difficile, il faudrait plus de technique, ce ne serait pas forcément plus lisible.

M. Sacher : Le CYPRES est responsable des retards concernant ce compte-rendu. Il s'engage à ce que le rapport pour ce type de réunion soit dorénavant diffusé dans un délai raisonnable.

Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

Sur l'approbation du compte rendu de la réunion du 05 novembre 2018 qui n'était pas conforme aux échanges, la mise en place d'un Verbatim n'a pas été prise mais il a été convenu que "l'enregistrement des conversations de la CSS pourra être réalisé pour s'y référer »

Un vote est demandé par le président pour l'approbation du compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2018 : il y a 5 voix contre (plus 1 pouvoir) et 0 abstention.

**Résolutions :**

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 5 novembre 2018.  
Tous les participants à la CSS recevront le projet de compte-rendu en même temps.  
Toutes les remarques de Monsieur Meunier sur le dernier compte-rendu seront prises en compte.

CONTRE : 84      ABSTENTION : 0      POUR : 214

**DESIGNATION DU BUREAU (PAR SUITE DU NOUVEL ARRETE PREFECTORAL)**

Le bureau est composé du président de la commission et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges.

M. Kiheli, désigné dans l'arrêté préfectoral, ne peut pas, avant les élections des représentants des salariés, être désigné au bureau de la CSS.

M. Brisson se présente.

Un vote est demandé pour cette désignation ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.  
Pour mémoire, les membres du bureau sont les suivants :

**Sont membres du bureau de la CSS :**

Administrations	:	DRÉAL (Mme TOURASSE)
Collectivités	:	M. TROUSSIER (Fos-sur-Mer) / Mme Maryline OXISOGLOU (Port-Saint-Louis- du-Rhône)
Exploitant	:	M. CONSONNI (KEM-ONE)
Riverains/Associations	:	M. MOUTET (ADPLGF) / suppléant M. MEUNIER (MCTB)
Salariés	:	M. BRISSON (LYONDELL CHIMIE France SAS) / suppléant M. D'ANGELO (KEM-ONE)

CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 298

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (PAR SUITE DU NOUVEL ARRETE PREFECTORAL)**

Les modifications du texte initial ont été envoyées à tous les membres de la commission. Elles sont détaillées en séance par M. Sacher.

M. Brisson demande des explications sur l'article 14 (remboursements des frais de déplacement).  
M. Meunier a déjà écrit à la DREAL sans obtenir de réponse. Quel est le coût de fonctionnement des CSS pour la DREAL ?

M. Peloux : Un marché a été passé par la DREAL PACA pour toutes les CSS de la région. Marché qui a été attribué au CYPRES.

M. Brisson soulève une incompatibilité entre l'article 5.4 et l'article 9 : membres présents ou représentés / vote à main levée / conférence téléphonique.

---

M. Peloux estime que les formulations ne sont pas incompatibles.

Un vote est demandé par le président ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

<b>Résolution :</b> Le Règlement Intérieur de la CSS FOS-OUEST est approuvé.
---

## PRESENTATION DES ELEMENTS ANNUELS OBLIGATOIRES DE CHAQUE EXPLOITANT

### ALFI

M. Conte présente un diaporama (en **annexe**).

Diapo 7 - Bilan des émissions -Eau

Question de M. Moutet : Pourquoi une différence entre les quantités d'eau prélevée et rejetée ?

M. Conte : C'est l'évaporation.

Diapo 8 - Bilan consommation et rejet -Eau

Question de M. Meunier : Pourquoi les rejets sont très différents des autres années ?

M. Conte : L'amélioration est due à des optimisations proposées par un traiteur d'eau avec qui un partenariat a été mis en place.

M. Meunier souhaite que les ratios soient indiqués (% de différence avec année précédente).

**Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement**

**Ce qui n'apparaît pas clairement dans ce projet concernant la présentation de ALFI : il a été précisé que "dorénavant la présentation des chiffres sera par graphiques incluant les seuils maxi des AP et les ratios"**

Diapo 9 - Bilan des émissions dans l'air

M. Conte : Les chaudières sont utilisées pour chauffer une piscine permettant de regazéifier les gaz liquéfiés.

Diapos 11 et 12 - Exercices (Gun Drill = exercice « allégé)

M. Meunier : Les exercices incendie devraient se faire avec des observateurs pompiers et un REX commun.

M. Kiheli : Le matériel de lutte contre l'incendie est obsolète, il faut des changements. L'exploitant ne peut se substituer aux pompiers.

M. Kiheli signale que des incidents se sont produits : après détection par automatismes, l'astreinte (technique et direction) est intervenue. Ce qui sera différents une fois le Projet Connect mis en œuvre.

M. Conte : Le projet Connect permettra d'automatiser l'usine pour ne plus avoir de salarié posté sur le site.

M. Meunier : À quelle échéance ?

M. Conte : Bientôt en place : fin 2019. Le POI va évoluer. La surveillance ne va pas diminuer, elle sera plus efficace et effectuée par le COOD (centre des opérations et d'optimisation à distance), situé à Lyon.

M. Moutet : Il n'y aura donc plus personne sur le site, ni la nuit ni le week-end, pas même un gardien ?

M. Conte : Non. Du lundi au vendredi en journée, il y aura les équipes aux postes de travail. La nuit et le week-end, 3 personnes seront d'astreinte + 1 astreinte direction + surveillance du COOD + gardiennage à distance pouvant faire la levée de doute et déclencher les arrêts d'urgence. Le gardien ne fait pas de l'exploitation ; il ne peut déclencher l'arrêt d'urgence que sur ordre de la direction.

M. Trolliet : Plusieurs sites fonctionnent ainsi ? Lesquels ? Le gardiennage est sous-traité, l'industriel ne peut pas donner des ordres directement à un sous-traitant.

M. Blanc (GCA) : C'est possible si c'est notifié dans la mission d'un sous-traitant.

M. Troussier : La direction peut-elle « voir » (sur écran) avant de décider de l'action à entreprendre ?

M. Meunier est nostalgique des entreprises « à l'ancienne » où les cadres vivaient dans l'usine, sans surveillance déportée...

M. Kiheli lance une mise en garde sur la sécurité des sites voisins.

M. Moutet s'étonne de la suppression du personnel et des autorisations d'exploiter sans présence humaine ayant une possibilité d'intervention immédiate.

M. Kiheli : Le gardien primo-intervenant est-il seul ?

M. Conte : Oui, c'est un poste de travail isolé.

M. Meunier : C'est inquiétant. Le site fonctionne sans personnel 48h le week-end et 10h par nuit toutes les semaines, soit 98h pour 168h travaillées. C'est plus de la moitié du temps : la gestion déportée des risques est trop importante.

M. Conte : Des passages « à blanc » sont prévus avec des rondes les samedis et dimanche.

## DELEUP

Mme. Jarque présente un diaporama (en **annexe**).

Diapo 8 - Cessation d'activité pour les sites de Port-Saint-Louis et Saint-Gilles. La notification a été envoyée à la DREAL en novembre 2019. Il n'y a plus de sources de risque sur le site. L'électricité a été coupée sauf pour les bureaux. Le démantèlement est en cours ainsi que les études de dépollution.

M. Meunier : Il ne faut pas se réjouir de cette situation. Quelle est la planification pour le démantèlement ?

Mme. Jarque : Il sera terminé à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, sauf 1 maison.

M. Moutet : Quel est la situation pour le personnel ?

Mme. Jarque : Il y avait 2 personnes à Port-Saint-Louis et 31 à Saint-Gilles. Aujourd'hui, il ne reste que 3 personnes au total, dont 1 à Port-Saint-Louis pour gardiennage. Des licenciements et des reconversions ont été effectués.

M. Troussier : Quelles actions sont faites pour la dépollution ?

Mme. Jarque : Il est recherché des hydrocarbures et des métaux lourds. Des investigations poussées concernent des zones précises.

M. Meunier : Que se passe-t-il pour le PPRT ?

Mme. Jarque : Il existe toujours, il faut avancer dans les études.

M. Vargelli : Une procédure d'abrogation sera mise en œuvre, mais il faut attendre le site soit complètement dépollué et fermé.

### Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

Ce qui n'apparaît pas clairement concernant DEULEP, sur le PPRT qui n'a plus de raison d'être, la DREAL a précisé qu'après la fermeture et la dépollution "cette procédure ne devrait prendre que quelques mois et son acceptation ou son refus sera soumis au vote de la CSS".

## ELENGY

M. Labrousse et Planchon présentent un diaporama (en **annexe**).

Diapos 3 et 4 - Bilan activité

Il y a moins de navires et plus de **camions** citernes **GNL** à Tonkin, et plus de navires à Cavaou.

Diapos 6, 7 et 8 - Bilan environnemental

Le projet biopolymère (uniquement sur Cavaou) est en cours d'étude après sa phase de test. ~~revient très cher,~~ La décision de **mettre en service une station industrielle d'injection de biopolymère pérennisation** n'est pas encore prise. Cette décision sera entre autres liée aux coûts de fabrication **du biopolymère, qui est plus cher que le chlore.** ~~Les rejets de Chlore sont proportionnels aux quantités d'eau prélevées. La quantité de Chlore injectée est fonction aussi de la température. L'utilisation d'un tel biopolymère, qui est biodégradable, permet~~ **permettrait** de réduire de 90% les injection de chlore. **Avec les installations existantes, les rejets de Chlore sont proportionnels aux quantités d'eau**



de mer prélevées. La quantité de Chlore injectée est fonction aussi de la température de l'eau de mer.

*Question de M. Moutet : Pourquoi des rejets de CO<sub>2</sub> et pourquoi une augmentation en 2016 ?*

*M. Labrousse : Les rejets sont fonction du nombre de bateaux en baisse et de pénurie de GNL et émission du Terminal par conséquent arrêté. ~~à quoi.~~ Pour Cavaou, le CO<sub>2</sub> était haut en 2014 et 2016, par suite de phases d'arrêt du terminal pour travaux.*

*M. Moutet : Pourquoi plus de rejets de CO<sub>2</sub> à Tonkin, alors qu'il y a 2 fois moins de déchargements de navires ?*

*M. Labrousse : C'est dû à l'augmentation du chargement des camions citernes. À noter que les camions sont de plus en plus équipés bicarburation fioul + GNL et donc de réservoirs de GNC (gaz naturel comprimé). Le GNC est plus propre que le fioul, ce qui a évité l'émission de plus de 4 000 t de CO<sub>2</sub>.*

*M. Labrousse : C'est effectivement la pénurie de GNL qui oblige à arrêter le site et la réincorporation des gaz d'évaporation. Par ailleurs le GNL est utilisé au chargement des camions citernes GNL ; Le GNL carburant est aussi un acteur environnemental : les camions ne sont pas équipés de bicarburation Diesel + GNL, mais d'une carburation unique avec GNL et donc de réservoirs de GNL. Le GNL est plus propre que le Diesel, ce qui a évité l'émission de plus de 4 000 t de CO<sub>2</sub> en utilisant le GNL carburant.*

*M. Meunier : Pourquoi y-at-il des changements de ratio (Chlore/Eau) ?*

*M. Labrousse Planchon : Depuis 2015, nous évitons d'injecter du Chlore en continu : un « décrochage » est réalisé avec des injections intermittente. Cette intermittence n'est pas journalière, mais fonction de la température de l'eau.*

**Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement**

**Ce qui n'apparaît pas clairement concernant ELENGY et les injections de chlore, l'industriel a précisé que "les ratios présentés ne correspondent pas à la réalité car ils sont extrapolés".**

*M. Meunier : Les schémas montrent une baisse depuis la dernière CSS, pourquoi ?*

*M. Labrousse : Ceci est lié essentiellement aux quantités d'eau utilisées et au fait que nous cherchons à optimiser notre impact.*

*M. Meunier : Avec l'injection de biopolymère, quel est le gain en Chlore ?*

*M. Labrousse Planchon : 90%.*

*M. Kiheli : Le biopolymère est-il dégradable ?*

*M. Labrousse : Oui.*

*M. Kiheli : Quel Chlore est utilisé ?*

*M. Labrousse : Pour Cavaou, il est fabriqué par à partir de l'électrolyse de distillation d'eau de mer. Pour Tonkin, il y a injection d'eau de Javel.*

*M. Meunier : Plusieurs millions de mètres-cubes d'eau sont rejetés chaque année dans le Golfe de Fos, tout doit être mis en œuvre pour limiter l'injection de chlore. Un partenariat avec l'institut écocitoyen est utile.*

*M. Planchon : Nous sommes en relation avec l'Institut Écocitoyen, car nous sommes partenaire industriel dans le projet Fos-Sea piloté par l'Institut*

*M. Troussier : C'est l'accumulation de tous ces rejets qui entraîne la disparition des coquillages.*

## CGA LOGISTICS

M. Blanc fait une présentation de l'entreprise, suivie d'un diaporama (en annexe).

GCA est une entreprise de logistique, dont 25% de l'activité est constituée de matières dangereuses, ce qui entraîne le classement Seveso. Il n'y a pas d'opérations sur ces produits, ni conditionnement, ni déconditionnement.

### Diapo 4 - Incidents - Accidents

Lors d'une demande en urgence de livraison de mercaptans à l'Iran, 2 fûts ont subi des dommages. Les deux dernières palettes ont été chargées en même temps dans un conteneur dont le sommet n'était pas visible par l'opérateur. Deux fûts ont heurté le sommet du mas et ont été percés sur

quelques centimètres. 20 litres de produit se sont répandus avec évaporation. Les fûts ont immédiatement été mis sous cloche.

Une revue de process sur les épandages a été mise en place avec utilisation de sur-fûts.

*M. Meunier est surpris que des fûts ne résistent pas à un choc.*

*M. Blanc : C'est l'effet guillotine qui est à l'origine de cette fuite. Normalement le chargement se fait palette par palette afin de garder la bonne maîtrise et visibilité. Les règles ont été rappelées afin que cette situation ne se reproduise pas.*

#### Diapo 5 - Émissions dans l'air

Complément : il y a un risque pour le personnel lié à la pollution de l'air. En effet, certains containers sont « fumigés » avec des produits de désinsectisation ou pollués par des émanations de formaldéhydes provenant de produits plastiques. Une ventilation des containers est nécessaire.

#### Diapo 6 - Émissions dans l'eau

L'importance du rejet de matières en suspension est due aux travaux entrepris sur le réseau incendie.

#### Diapo 7 - Émissions dans l'eau

POI : 4 exercices par an avec le personnel. PPI : scénario = fuite sur container HCl.

#### Diapo 8 - Modifications

Un bâtiment doit être construit après étude de marché. La demande a été faite à la DREAL. Il n'y aura pas de marchandises nouvelles.

*M. Meunier : Nous vous remercions pour la visite de site que vous avez réalisé. Votre site est jeune mais vous devez refaire votre étude des dangers en 2020 ?*

*M. Peloux : Le premier arrêté préfectoral de classement Seveso 2 date de 2015. Il y a un réexamen quinquennal qui doit en effet être conduit en 2020.*

#### **KEM-ONE**

M. Consonni présente un diaporama (en **annexe**).

#### Diapo 5 - Émissions dans l'air

Atelier CS = Chlore/soude

*M. Meunier : Le tableau est difficile à interpréter : quelle est la valeur limite ? Il n'y a pas les valeurs absolues des rejets pour comparaison.*

*M. Meunier fait une demande pour modifier les présentations lors de la prochaine réunion de la CSS : Il faut avoir une présentation homogène pour tous les exploitants et que, systématiquement, des diagrammes indiquent les valeurs absolues des rejets par rapport aux autorisations réglementaires.*

*M. Moutet soutient la demande de M. Meunier et souhaite que les chiffres de l'année écoulée de Kem-One soient intégrés, sous cette forme, au compte-rendu.*

#### Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

D. MOUTET a demandé que les chiffres sur l'amélioration des COV apparaissent y compris le comparatif avec les chiffres précédents.

- Le chapitre sur la réduction des risques est particulièrement minimisé dans le rapport car le représentant des salariés indiquait clairement qu'il était en désaccord avec l'entreprise sur le niveau d'exigence du réseau incendie, que ce soit au niveau humain, matériels ou parcours du réseau.

- La DREAL que j'interrogeais à ce sujet déclarait être en accord avec les déclarations du salarié et avoir effectué un audit qui a confirmé cette situation, précisant qu'elle était en train de modifier l'AP en ce sens.

#### Remarque du Cypres :

Cette question a été évoquée pour la correction des diagrammes présentés ce jour, aucune décision n'a été prise en séance.



M. Moutet : Il y a des rejets de produits dangereux, par l'incinérateur, pourquoi ?

M. Consonni : L'incinérateur est intégré dans le procédé. Il sert à valoriser les résidus chlorés par récupération de HCl. Les rejets transitent par 2 étages de lavage.

M. Meunier : La réglementation est-elle la même que pour les autres incinérateurs ?

M. Consonni : Oui.

#### Diapo 7 - Réduction des risques

Projet VABOSCO : récupération de boues carbonatées pour utilisation en sous-couche de projets routiers. Production sur Fos : ~ 8 000 t/an (idem sur Lavéra).

M. Kiheli : Sur la rénovation du réseau incendie, il y a des divergences avec la direction.

M. Meunier : Sur quoi porte la différence sur le niveau d'exigence : les effectifs, le matériel, la conduite ?

M. Peloux : Il y a eu une inspection sur le sujet. Un nouvel arrêté préfectoral doit paraître pour le renforcement de la défense incendie.

#### Diapo 10 - Analyse des risques

Compléments d'explications de la DREAL :

- ✓ Tierce expertise MMRI : par suite d'inspections de 2015-2016. Divergences sur les critères d'exclusion de certains phénomènes dangereux. Le travail est à suivre.
- ✓ Tierce expertise PPRT : les textes le demandent. Résultat satisfaisant.
- ✓ Diagnostic ESP (équipements sous pression) : rien de critique, mais un plan d'actions doit être mis en place.

#### Diapo 11 - Bilan SGS (HHO =hors heures ouvrées)

#### Diapo 13 - Bilan SGS (ISO 50001 - porte sur l'énergie)

##### Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

Le chapitre sur la réduction des risques est particulièrement minimisé dans le rapport car le représentant des salariés indiquait clairement qu'il était en désaccord avec l'entreprise sur le niveau d'exigence du réseau incendie, que ce soit au niveau humain, matériels ou parcours du réseau.

La DREAL que j'interrogeais à ce sujet déclarait être en accord avec les déclarations du salarié et avoir effectué un audit qui a confirmé cette situation, précisant qu'elle était en train de modifier l'AP en ce sens.

#### LYONDELL CHIMIE FRANCE

M. Carret présente un diaporama (en **annexe**).

#### Diapo 5 - Incidents - Accidents

##### Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

Ils ont rencontré des difficultés à recenser les personnels qui étaient dans l'entreprise pendant le POI.

M. Meunier : Il vaut mieux déclencher le POI que de s'abstenir.

M. Carret : c'est aussi la politique de notre site.

M. Meunier : On voit ici que la durée des torchages est comptabilisée et que les critères réglementaires inscrits dans l'arrêté préfectoral sont aussi indiqués. Il faudra demander à tous les exploitants de faire la même chose pour les prochaines réunions.

M. Peloux : Tous les exploitants n'ont pas de torche. Mais, si c'est une demande générale, il pourra être demandé à tous les industriels de se conformer à cette recommandation.

##### Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

J'ai demandé et obtenu de la DREAL que les autres industriels affichent dorénavant ce poste dans les bilans présentés.

Diapo 10 - Émissions dans l'air

*M. Moutet* remarque que les émissions fugitives de COV représentent environ 20 t/an pour environ 60 t/an pour les émissions totales.

Diapo 12 - Émissions dans l'air

Le fioul brûlé présente parfois des teneurs non négligeables en Molybdène. Si les concentrations sont faibles, il y a moins de rejets.

Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

Les échanges sont encore minimisés.

- INCIDENTS - ACCIDENTS : Le déclenchement du POI, lors d'un des incidents et dans l'incertitude des suites de celui-ci, l'entreprise a préféré déclencher un POI, appliquant ainsi le principe de précaution ; on ne peut que s'en féliciter.

- Toutefois, comme tous les autres industriels, ils ont rencontré des difficultés à recenser les personnels qui étaient dans l'entreprise pendant le POI et interdire l'entrée des nouveaux postés qui arrivaient.

- Un nouveau poste qui comptabilisait la durée des fumées émises au cours de l'année est apparu. Le chiffre de 400 minutes sur l'année me paraissait très faible au regard des émissions que nous voyons quotidiennement sur la ZIP de Fos. La durée des torchages était donc comptabilisé et comparée aux critères de l'AP ce qui représente une information très importante que seul KEM-ONE a présenté. J'ai demandé et obtenu de la DREAL que les autres industriels affichent dorénavant ce poste dans les bilans présentés.

## ACTIONS DE LA DREAL EN 2018 - FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIERE CSS

Mme Gros présente un diaporama (en **annexe**).

Diapo 14 - Inspections

Kem One : 2 écarts et 13 remarques. ~~Les modifications demandées seront intégrées dans un nouvel arrêté préfectoral.~~ Les prescriptions relatives à la défense incendie applicables à l'établissement seront renforcées dans l'arrêté préfectoral à venir.

Diapo 16 - Contrôles inopinés - Écarts

Lyondell : poussières. Kem One : HCl.

Diapo 16 - Actes administratifs

Kem-One : APC soldé. APMD : ~~respecter les VLE (valeurs limites d'émission et modifications des trappes de mesure des fours).~~ rejets aqueux et atmosphériques

## POINT SUR LES PPI EN COURS DE MISE A JOUR ET LES EXERCICES EVENTUELS RELATIFS A CES PLANS

Diaporama DREAL

Diapo 20 - Exercice PPI Lyondell

Réalisé HHO. Le REX à chaud est fait, il faut faire le REX à froid.

*M. Troussier* : Les salariés sont-ils concernés par le REX ?

*Mme. Gros* : ~~Non, mais le compte rendu sera diffusé.~~ Le REX à froid est réalisé en préfecture avec des représentants du PC exploitant, des observateurs du SDIS et de la DREAL. La lettre de conclusion de l'inspection réalisée pendant l'exercice sera mise en ligne".

*Question de M. Meunier* : Qui déclenche le PPI ?

*M. Troussier* : C'est le préfet qui déclenche le PPI, mais l'industriel peut le demander.

M. Pourtain : L'exploitant peut déclencher les sirènes qui activeront des contremesures extérieures immédiates afin d'assurer la sécurité aux abords du site.

M. Meunier : pouvez-vous définir l'acronyme DOI ?

Mme Gros : C'est le directeur des opérations internes, c'est le directeur du site ou plus généralement un membre de l'astreinte de direction.

## POINT SUR L'AVANCEMENT DU PPRT FOS-OUEST

### Diaporama DREAL

#### Diapo 24

Le travail est encore en cours. La carte va évoluer, elle n'est pas encore finalisée.

Le projet de règlement est mis à jour. Il introduit un plan de mise à l'abri pour les entreprises voisines ou riveraines en zone rouge, pour renforcer la protection des salariés. Ce qui peut entraîner des interactions à prendre en compte dans les POI des sites riverains.

Le projet de règlement est quant à lui sur le point d'être finalisé après plusieurs consultations des POA. Il introduit, en zone rouge, la notion de plan de mise à l'abri pour les entreprises nouvelles ou existantes non adhérentes à la plateforme économique remplissant les conditions de maintien, pour renforcer la protection des salariés. Ce plan a notamment pour objectif de créer des échanges entre les entreprises à l'origine des risques et les sites riverains concernés pour formalisation des modalités d'alerte et de mise à l'abri des personnes.

#### Diapo 25

M. Troussier : Le plan de mise à l'abri prend-t-il bien en compte l'ensemble des salariés, qu'ils soient organiques ou sous-traitants ?

M. Kiheli : Les sous-traitants sont souvent dans des bungalows ; c'est un problème.

Mme. Gros : C'est l'inspection du travail qui gère ce sujet. Le règlement du PPRT ne fait pas de distinction entre salariés organiques ou sous-traitants. Le même niveau de protection est attendu. C'est l'inspection du travail qui contrôle la nature et la suffisance des moyens de protection mis en œuvre.

M. Meunier : Il est indispensable que l'entreprise qui subit le risque sache mettre en sécurité ses propres sous-traitants.

M. Troussier : Les accueils de sécurité doivent être renforcés et correctement réalisés pour les co-traitants.

Mme. Gros : C'est un sujet à partager en CISST.

Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement  
Concernant le PPRT la DREAL précisait que « le règlement intègrera un paragraphe qui concernera la protection des salariés des entreprises sous-traitantes des sites SEVESO ».

#### Diapo 26 et suivantes

Mme. Gros : AscoMétal est en zone de mesure foncière par rapport aux effets potentiels générés par Elengy. Des discussions et études sont en cours pour éviter cet aléa. Des discussions et études sont en cours pour sortir Ascométal des mesures foncières.

M. Brisson : Nous n'avons pas eu de réponse à nos questions sur le règlement en réunion POA.

Mme. Gros : Après la réunion des POA, une information sera faite en CSS. Une nouvelle réunion des POA est prévue le 12 décembre 2019. Les réponses aux questions soulevées par les POA sur le projet de règlement transmis en janvier seront apportées à cette occasion. Par la suite, au besoin, une information pourra être faite en CSS sur ces points. Il est également possible de réunir une CSS extraordinaire pour faire ces présentations.

*M. Vargelli : Nous en sommes pour l'instant à l'écriture du règlement dans le cadre de la réunion des POA. Les éléments définitifs seront transmis à la CSS qui devra émettre un avis sur ce projet de règlement.*

#### POINT SUR LA PLATEFORME ECONOMIQUE (ASSOCIATION PICCTO), EN LIEN AVEC LE PPRT

M. Grimaldi présente un diaporama (en **annexe**).

*M. Meunier : La plateforme économique pourra-t-elle accueillir tout type d'entreprise ?*

*M. Grimaldi : Non, seulement celles qui sont touchées par le risque et adhérentes à PIICTO.*

*M. Kiheli : Quelles sont les perspectives de développement de PIICTO ?*

*M. Grimaldi : Il y a actuellement 3 projets industriels en cours.*

#### QUESTIONS DIVERSES

##### CAMPAGNE D'INFORMATION DU PUBLIC

M. Pourtain annonce qu'une campagne d'information concernant toutes les entreprises classées Seveso de la zone de l'Étang de Berre et du Golfe de Fos est finalisée. Nous sommes en attente de la signature du préfet sur la fiche de diffusion. Dès réception, les communes pourront distribuer les brochures financées en intégralité par les industriels.

*M. Brisson : Les salariés seront-ils destinataires ?*

*M. Pourtain : Oui. Pour tous les exploitants Seveso, leurs sous-traitants et les entreprises voisines, incluses dans les zones de danger.*

##### TRAVAUX ET RISQUES MAJEURS

M. Troussier a constaté que les travaux sur le rond-point de la Fossette ont engendré de gros problèmes de circulation. Il faut travailler sur ce sujet pour qu'en cas d'accident industriel, il n'y ait pas de blocages.

##### Observation de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement

Pour la compréhension de tous il serait nécessaire que les décisions qui impactent tous les établissements soient aussi reprises en début ou fin du projet notamment la présentation par graphiques incluant les seuils maxi des AP et les ratios, la durée des torchages comptabilisés et comparée aux critères de l'AP.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 18h55.

Le Président de la CSS

**Philippe TROUSSIER**  
Mairie de Fos-sur-Mer